

Avril 2021

méré le mag



Le Mag Avril 2021



| | | | |
|---|----------------|--|------------------|
| Edito | P3 | Cybervigilance | P14 |
| Finances | P4>5 | Urbanisme | P15 |
| Ecoute-Etudiants Olympiades | P6 | Les Amis de François Quesnay | P16>17 |
| Projet Handi'Chien Mairie en poche | P7 | Rucher communal Concours maisons fleuries | P18 |
| Le scoutisme à Méré | P8>9 | Ramassage de déchets Permis de construire | P20>21 |
| ASCL | P10 | Déclarations préalables Permis d'aménager | |
| ADMR | P11 | Infos pratiques - Carnet agenda | P22>23 |
| Ritmy Théâtre Médiathèque | P12 | | |
| Dépistage Covid Intermarché | P13 | | |

Directeur de la publication :
Michel Recoussines

Rédaction, conception :
Commission Information Communication

Mise en page : Valérie Page-Koch

Impression : Créatis
ZA Du Petit Mont
25 rue de la Couture
78770 Thoiry
01 30 46 80 02

Crédits remerciements photos et articles.
Vianney Bernard, Jean Garnier, Anna Vigh, Alain Cisse, Monique Bourg, Alain Colombi, Richard Raphaël, Philippe Clémence, Sylviane Duquenoy, Jacques et Chantal Rannou, Serge Bissonnet, Jean-Max Pratz les associations de Méré.
Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré
Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : www.mere-village.fr
Dépôt légal Février 2015

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi et Jeudi 9h/12h - Mardi - 15h/18h
Mercredi et Vendredi 9h/12h-15h/17h
1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois 10h/12h



Malgré la crise sanitaire la commune continue son travail, certes avec difficulté, et elle reste présente à vos côtés.

La vaccination de nos seniors ne se fait pas sans mal. Dans un premier temps notre Communauté de communes ne s'est pas vu attribuer de centre de vaccination. Dans un second temps on a pu utiliser pour les plus âgés le centre de Houdan grâce à la Communauté de communes, mais à raison seulement de 0 à 4 doses par semaine. Puis il y a eu le vaccibus à Montfort-l'Amaury pour 12 vaccinations, bus qui avait été annoncé chaque semaine et qui finalement ne reviendra plus sauf pour la 2ème dose. Et enfin le centre

des Mesnuls a ouvert le 10 mars, mais seulement pour 20% des « plus de 75 ans » de notre territoire (instructions de l'ARS) et uniquement en réservant par le biais de « doctolib », réservation vite saturée jusqu'à fin mars avec 80% de gens venant de loin hors de notre territoire, une véritable aberration. Bref à ce jour les seniors en capacité de pouvoir le faire vont à Houdan, Rambouillet ou au vélodrome de Montigny le Bretonneux, et pour les autres nous essayons dans la difficulté de trouver une solution par le biais de la Communauté de communes avec la sous-préfète et la commune des Mesnuls. J'espère que nous l'aurons trouvée lorsque vous lirez ce magazine. Bien évidemment tout cela génère une multitude de communications téléphoniques pour vérifier si les seniors sont vaccinés ou pas et un gros travail pour les services administratifs. On peut les remercier, ainsi que le personnel communal de l'école et les enseignantes qui œuvrent du mieux possible pour faire respecter le protocole sanitaire afin de maintenir l'école ouverte.

De son côté, en dehors des multiples services qu'elle propose, l'ADMR a mis en place un système de portage de repas à domicile, une bonne nouvelle pour nos aînés de plus de 60 ans.

Chaque année la lettre d'information du 2ème trimestre est l'occasion de vous présenter le Compte Administratif de l'année précédente. Vous pourrez constater que l'exercice 2020 s'est clôturé de façon satisfaisante bien qu'impacté en partie par la crise sanitaire, notamment au niveau du scolaire. En matière d'investissements, tous les travaux importants prévus ont pu être réalisés même si certains ont été retardés à cause du COVID : la réfection de la rue de la Longue Toise entre l'école et la Rue des Sablons et de la rue du Colombier, l'agrandissement de la Mairie et le remplacement des anciennes lanternes de l'éclairage public.

Grâce au Conseil Départemental qui a voté un soutien d'urgence aux PME nous avons pu rembourser les loyers (mars à juin et octobre à décembre) des artisans locataires contraints de rester fermés durant les différents confinements. Par ailleurs la Région et l'Etat ont proposé d'autres formules de soutien financier, voir aussi des prêts à taux zéro par l'intermédiaire de la Communauté de communes.

De leur côté les animations sportives et culturelles habituelles sont arrêtées ou au ralenti depuis des mois. Notre célèbre « Foire à Tout » a été supprimée. Les associations vont faire face aux remboursements de leurs adhérents en fin de saison et utiliser du mieux possible les aides financières mises à leur disposition. Malheureusement je ne pense pas qu'il y aura un changement au cours des deux mois à venir. La fin de l'état d'urgence sanitaire pour le moment est prévue le 1er juin. Si la vaccination s'améliore et si c'est le cas, vous trouverez dans l'Agenda les animations envisagées à partir du mois de juin.

Je vous rappelle que vous pouvez télécharger l'application gratuite MMEP (Ma Mairie En Poche) afin de recevoir toutes les notifications ou alertes qui concernent la commune, et pour les plus de 55 ans il y a l'application Senior Senior qui leur permet de communiquer entre eux ou de se rendre des petits services.

J'attire votre attention sur les faux colporteurs à domicile ou téléphoniques, renseignez-vous bien à la Mairie avant de les laisser entrer chez vous. Et n'oubliez pas que nous avons une convention avec la Gendarmerie dans le cadre de la « Participation Citoyenne », n'hésitez pas à lui signaler ce qui vous paraît bizarre.



Je ne peux que vous souhaiter bon courage, protégez-vous bien en respectant les gestes barrières, et j'espère que cette pandémie va se terminer le plus vite possible même si la vie future ne sera plus comme avant.

Michel Peroussin.

Méré : Les finances saines !

L'exercice 2020 pour la commune de Méré s'est clôturé de façon satisfaisante, grâce à la stabilité globale des recettes et une légère baisse des dépenses, d'où un résultat en progression par rapport à celui de 2019, qui était déjà en hausse par rapport à 2018.

La crise sanitaire aura en partie affecté nos comptes, sans toutefois en menacer l'équilibre car nos principales recettes sont restées stables : Baisse des recettes de la cantine, tandis que, si nous n'avons pas eu à payer les repas, nous avons continué à rémunérer le personnel. Retard de l'avancement des chantiers et donc des dépenses dûes au premier confinement. Quelques surcoûts acceptables suite à la pandémie : gel, masques, personnels en plus pour nos écoles.

Section de fonctionnement

Cette section couvre, côté dépenses, le fonctionnement courant comme les salaires et charges du personnel, les coûts de téléphone et éclairage public, les travaux de petit entretien des bâtiments, jardins et des espaces publics, les dépenses périscolaires (cantine, ...), micro-crèche. Côté recettes, elle reçoit le produit des impôts fonciers (taxe foncière et d'habitation) ainsi que le reversement par la Communauté de communes des taxes des entreprises.

Dépenses

L'exercice 2020 s'est traduit par une modération des dépenses de fonctionnement dans la continuité des années précédentes.

Elles baissent en effet de 4% par rapport à 2019, soit -62 000 €, dû essentiellement à la baisse des charges de personnel de -85 000 €, en raison de départs en retraite de personnes en absence longue durée (maladie).

Cette baisse est compensée par l'augmentation des « autres charges de gestion courante » de +19 000 €, due principalement à l'aide d'urgence aux commerces de la commune de 18 530 €, votée lors de la 1^{er} modification du budget, et remboursée par le Conseil Départemental.

A noter que nous sommes prélevés sur nos recettes de 451 954 € pour aider des communes moins favorisées en Ile de France et en France (péréquation), soit un prélèvement de 27% de nos recettes fiscales.

Recettes

Nos recettes de fonctionnement sont restées stables avec une légère baisse de 1,64%, mais cette stabilité masque des évolutions contrastées :

- Hausse du revenu des impôts et taxes de 3,45% soit +58 000 €, dont 46 000 € dus à l'évolution de la taxe foncière décidée lors du budget 2020, le reste étant dû à l'augmentation du nombre et de la valeur foncière des logements de Méré.
- Hausse des dotations et subventions de 18 290 €, due entièrement au financement par le Département du soutien d'urgence aux commerces de la commune précédemment évoqué.
- Baisse des « produits des services », notamment des revenus périscolaires (cantine, ...) en raison de la crise sanitaire, de -54 000 €.
- Baisse de la taxe sur la consommation d'électricité de - 21 000€
- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat, de 50 000€ à 31 685€.

Résultat

Le résultat de clôture 2020 est de 536 224 € en hausse par rapport à 2019. Ce résultat 2020 est la principale source de financement des investissements de la commune.

Il a été donc proposé lors du Conseil Municipal du 2 mars 2021 d'affecter 436 224€ au financement des investissements 2021.

Section d'investissement

Cette section concerne les travaux et acquisitions destinés à augmenter et améliorer le patrimoine de la commune, tant coté bâtiments (mairie, école, équipements sportifs ou culturels) que les voies et rues de la commune avec leur éclairage, ou bien les acquisitions d'équipements (informatique, ...).

Dépenses

Les principales dépenses d'investissement 2020 ont été :

- Aménagement Mairie Méré : 285 447 €.

Le chantier s'est terminé en octobre 2020 et a permis d'améliorer l'accueil en mairie et d'accroître la capacité administrative.

- Eclairage public : 210 826 €.

Le remplacement de vieux candélabres par des éclairages à LED permet de réduire la consommation électrique, voir encadré ci-dessous.

Le premier confinement a retardé les chantiers en cours et n'a pas permis d'engager de nouveaux travaux, d'où une baisse sensible des dépenses en 2020.

Montant total des dépenses d'investissement 2020 : 618 038 €.

Recettes

Les principales recettes habituelles d'investissements sont les suivantes :

- Report du résultat de la section investissement 2019 : 202 000 €

- Autofinancement généré par le résultat de fonctionnement 2019 : 409 000€.

- Récupération de la TVA des chantiers de 2019 : 110 000 €.

Les autres recettes, de nature plus conjoncturelle, sont :

- La taxe d'aménagement générée par les nouvelles constructions, en hausse : 123 160€.

- Les subventions reçues en 2020 liées à la réalisation des chantiers :

Communauté de Communes Cœur d'Yvelines : 29 910 €

Dotation d'équipement des territoires ruraux : 18 400 €

Dotation de soutien à l'investissement local : 16 500 €

Montant total des recettes d'investissements 2020 : 942 000 €

Résultat global

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|----------------------|----------------|----------------|-----------|
| Reports 2019 | 201 770 € | 100 000 € | 301 770 € |
| Exercice 2020 | 122 427 € | 436 224 € | 558 652 € |
| Cumul | 324 197 € | 536 224 € | 860 422 € |

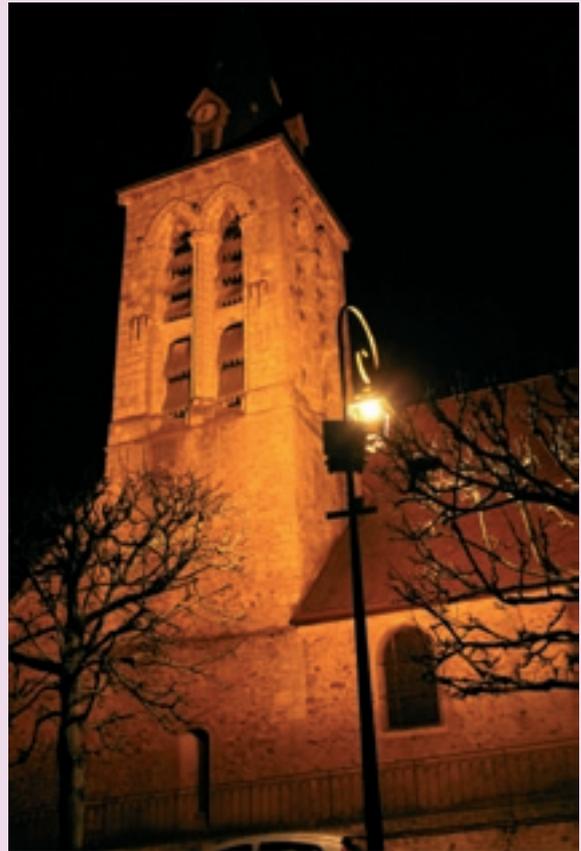
Ce résultat cumulé de 860 000€ correspond en gros à notre situation de trésorerie. Nous n'avons donc pas eu besoin en 2020 d'activer d'emprunt, ni de recourir à une couverture de trésorerie.

Endettement

L'endettement à fin Décembre 2020 est de 394 122 € soit 246 €/habitant contre 621 €/habitant pour les communes de la même taille (communes de France comprises entre 500 et 2000 habitants). Nos remboursements d'emprunts représentent 37 370 € en capital et 8 276 € en intérêts soit 26 € par habitant et par an.

L'amélioration de l'éclairage, un investissement rentable !

En 2020, une part importante des vieux candélabres d'éclairage public a été remplacée par des lampes à LED (Diodes Electro-Luminescentes en français) qui permettent non seulement de réduire la consommation électrique à éclairage identique, mais aussi d'économiser encore plus en réduisant l'intensité lumineuse la nuit, entre vingt-trois heures et six heures du matin. Bien que l'installation se soit déroulée au cours de l'année 2020, les gains sont déjà significatifs sur la facture d'électricité de la commune. Ce sont en effet près de 10 000€ d'électricité qui ont été économisés en 2 ans, et ce n'est pas fini, puisque les travaux se sont terminés mi-2020. De plus la réduction de l'éclairage la nuit permet de diminuer la pollution lumineuse, ce qui est un des objectifs du Parc Naturel Régional de Chevreuse dont Méré fait partie, et de faciliter la vie nocturne des oiseaux et insectes.



Un peu de statistiques pour se comparer à d'autres communes

Il est intéressant de comparer Méré à d'autres communes de taille comparable, les statistiques nationales nous classent dans la catégorie des communes de 500 à 2 000 habitants.

Notre recette fiscale par habitant est de 1 146€, supérieure de 47% à la moyenne nationale des communes de même taille, et ceci grâce notamment à la valeur des logements de la commune et à la contribution des entreprises de la zone industrielle de la gare. Mais n'en déduisons pas que la mairie est riche, car nous subissons un prélèvement de péréquation de 27% sur nos recettes, destiné à compenser les communes moins favorisées. Après ce prélève-

ment, notre recette par habitant n'est supérieure que de 14% à la moyenne nationale !

Il faut comptabiliser aussi l'effet des subventions : Méré ne perçoit que 18€/habitant de dotation globale de fonctionnement, quand la moyenne des communes de notre taille reçoit 153€ par habitant. Notre dette par habitant est deux fois et demie inférieure à la moyenne nationale, et représente 246€ par habitant. Elle représente 21% de nos recettes, contre 80% pour les communes comparables. Nous ne sommes donc pas riches, et nous sommes peu endettés !

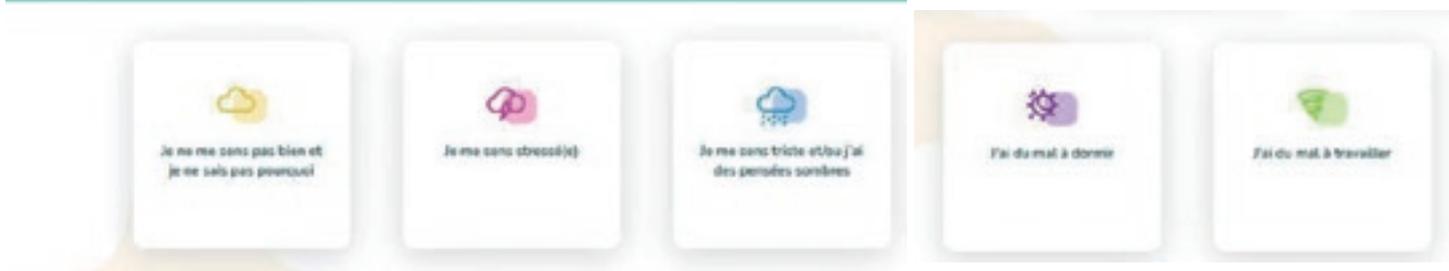


Écoute-Étudiants



Depuis plus d'un an la situation des étudiants est, elle aussi, rendue difficile par les mesures sanitaires liées à la Covid 19. Un site existe pour tenter d'aider et de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser.

Il n'est pas nécessaire d'être en détresse pour aller voir les ressources qui sont souvent de bon sens, et les techniques simples que chacun peut s'approprier qui y sont exposées.



méré

Olympiades de la jeunesse

La commission
ANIMATION
JEUNESSE - OLYMPIADES

Samedi 29 mai
sur le terrain du Poirier d'Encre
de 14h à 16h

Inscriptions par équipe.
Jeux sportifs pour les enfants de 8 à 12 ans - Participation des parents

Venez nombreux y participer !

Inscription Florence Bouet : flowbouet@gmail.com
Une fiche d'inscription sera distribuée début mai.

Cette animation aura lieu si les mesures sanitaires le permettent

Ecole - Projet Handi'Chiens

Nous avons en ce moment, dans notre école, un projet Handi'Chiens. C'est une association qui aide les personnes handicapées à améliorer leur vie quotidienne avec des compagnons à 4 pattes. L'éducation d'un chien d'assistance dure 2 ans et représente un coût de 15 000 €.

L'association remet environ 140 à 150 chiens par an. Chaque Handi'chien est remis gratuitement aux bénéficiaires.

Notre chien, en formation, s'appelle Pepper. Elle a 16 mois, c'est une femelle labrador chocolat. Notre maîtresse, Mme Belluz, étant Famille d'Accueil, notre classe de CM2 participe depuis le début à l'aventure commencée en CM1. Nous nous sommes vite habitués à avoir un chiot, puis un chien dans la classe.

Pendant 2 semaines, les enfants de l'école élémentaire de Méré ont fait une récolte de dons pour l'association Handi'Chiens.

Le mardi 26 janvier 2021, deux élèves, Valentin (CM1) et Perrine (CM2) ont remis au nom de toute l'école, un chèque de 436€ à l'association représentée par Mme Joëlle Pichot, déléguée Handi'Chiens.

Certains enfants ont même participé en prélevant de l'argent dans leur tirelire. Valentin a fait la démarche d'aller voir son voisinage

et sa famille pour collecter des dons. Il a, à lui seul, récolté 80 €. Bravo Valentin et bravo à toute l'école pour sa mobilisation autour de cette association !

Article rédigé par :

Maëlle,
Timothée,
Martin G.,
Lino,
Alix
et
Jean.



Ma mairie
en poche.

NOUVEAU
Votre ville vous informe en
temps réel !



Recevez alertes et infos municipales
directement sur votre smartphone

Méré Une ville connectée

Afin de mieux informer
les Méréens,
une application pour téléphone
mobile très simple a été mise en place.

Ma Mairie En Poche (MMEP)

Elle vient compléter le site internet,
et permet des alertes,
des rappels sous forme de petites
notifications.

Son téléchargement
est simple et gratuit

- Alertes sanitaires
- Fermetures exceptionnelles
- Travaux • Alertes météo
- Fuites et coupures
- Braderies et brocantes
- Manifestations culturelles et sportives
- Rappels dates d'inscription



A télécharger gratuitement sur votre smartphone :





Anne et Sylvain, Méréens depuis 2016, vous êtes responsables du groupe des Scouts Unitaires de France local qui compte pas moins de 43 méréens en plus de vous chefs de groupe, de vos assistants et de votre trésorier, méréens eux aussi !

« Parlez nous du scoutisme, son histoire : »

Le scoutisme naît de l'intuition de Baden Powell: l'éducation des jeunes par eux-mêmes, intuition nourrie de son expérience sur le terrain lors du siège de Mafeking, en Afrique du Sud. En 1907, il emmène 22 jeunes garçons répartis en patrouille, sur l'île de Brownsea. 2 ans plus tard, ils sont plus de 100 000 jeunes, garçons et filles! En 1911, le scoutisme traverse la Manche, puis le Père Sevin crée les Scouts de France en 1920 : il s'appuie sur la pédagogie de Baden Powell en mêlant aventure, foi catholique et nature. Chez les enfants de 8 à 12 ans, on est jeannette ou louveteau, ensuite de 12 à 17 ans, guide ou éclaireur, puis vient le temps des guides aînés et des routiers passés 17 ans.

« Le scoutisme est une école de vie »

« Quels sont les objectifs du scoutisme ? »

Le scoutisme est une école de vie ; l'objectif est de faire grandir le jeune afin qu'il devienne un adulte libre, responsable, engagé et heureux. Entre 8 et 12 ans, c'est par le jeu que cet apprentissage passera. Puis peu à peu, le jeu continue mais avec des responsabilités données à chaque jeune et des objectifs de progression (technique, religieuse,...) Pour cela, le scoutisme s'appuie sur 5 principes qui prennent en compte tous les aspects de la personne: la santé, le sens du concret, le caractère, le sens des autres, le sens de Dieu. Oui, car c'est aussi une façon concrète de vivre la foi chrétienne: apprendre à prier, rendre service et aimer son prochain en toutes circonstances.

Nos activités se vivent dehors : par des techniques de campisme et de vie dans la nature, elles développent ainsi la débrouillardise, l'entraide, l'attention aux plus jeunes.

« Quand on est scout, on apprend plein de choses sans s'en apercevoir, juste en les vivant »



Grandir avec le scoutisme à Méré

« Que fait-on quand on est scout ? »

Quand on est scout, à tout âge on joue ! Un thème nous lance dans une époque, un pays, une histoire... et c'est par cet imaginaire que les activités de la journée vont se dérouler: le grand jeu, la veillée, le concours cuisine, les olympiades... Naturellement une journée commencera par un temps de prière adapté, suivront des repas préparés sur le feu, des temps de service pour aller ramasser du bois, chercher de l'eau (...) et bien sûr la nuit sous la tente (hors Covid!!!) ! Quand on est scout, on apprend plein de choses sans s'en apercevoir, juste en les vivant ! En grandissant, les jeunes gagnent en autonomie et c'est eux qui apprennent aux plus petits. Tout cela n'est possible que grâce à l'encadrement de jeunes chefs attentifs, dynamiques et dévoués. Cette pédagogie est basée sur la confiance et la prise de responsabilité progressive.



«Quel est votre rôle, vous Anne et Sylvain ?»

Notre rôle premier est d'animer la Communauté des Aînés (jeunes entre 17 et 24 ans), ils sont routiers, guides aînées, chefs ou cheftaines et ont besoin d'être accompagnés dans leurs activités scout, mais aussi dans leur vie d'adulte naissante. Nous essayons d'être présents pour leurs questionnements, de les soutenir dans leur responsabilité et de leur donner une petite formation humaine et spirituelle toujours basée sur les principes du scoutisme. Plusieurs fois par an, nous partons ensemble pour vivre un week-end qui mêle formation, discussion, prière et activité qui sort du quotidien. Ce sont de très beaux moments vécus ensemble.

Nous nous occupons aussi des relations avec les parents et de l'aspect administratif. Nous sommes aidés par des assistants, et tous les parents, qui, à tour de rôle, rendent service pour des aspects logistiques par exemple.

«Selon vous pourquoi autant d'enfants de Méré sont-ils engagés dans le groupe ? Qu'est ce qui est spécifique dans le scoutisme vécu ici ?»

Nous sommes ici dans un environnement privilégié où le scoutisme est facilité par la proximité de la forêt et de la campagne. Malgré tout, nos activités de campisme ne pouvant avoir lieu que dans des espaces privés, nous sommes toujours à la recherche de lieux pouvant accueillir nos jeunes. Beaucoup de familles sont intéressées par cette vie au grand air, cette recherche d'autonomie et aussi ce modèle de bonheur qui est proposé par le scoutisme. Il faut préciser que le scoutisme est une démarche de co-éducation, ils doivent être entièrement en accord avec le projet éducatif et concrètement aider leur enfant à pouvoir tenir son engagement, même s'il fait -3° par exemple ! Les parents sont aussi régulièrement conviés à participer de différentes manières.

Nous avons beaucoup de demandes pour les louveteaux et jeannettes, et c'est à regret que nous ne pouvons intégrer tous les enfants demandeurs. Il reste cependant des places chez les guides et les éclaireurs car notre capacité d'accueil est plus grande à partir de 12 ans, et toujours aussi pour les chefs!!! Chaque année, avec des chefs et des cheftaines supplémentaires, nous pourrions accueillir plus d'enfants. Avis aux jeunes Méréens qui souhaiteraient prendre cette responsabilité !

Pour nous joindre: montfortlamaury@scouts-unitaires.org

Être chef scout, c'est apprendre à donner, à partager, à écouter, à faire rêver.

Être chef quand on a 20 ans :

Un chef de troupe, une cheftaine de compagnie, de meute ou de ronde, c'est être responsable de jeunes de 8 à 17 ans. Responsable, cela signifie s'assurer de la sécurité des enfants lors des activités ou pendant les camps d'été, mais aussi de leur progression dans les 5 buts du scoutisme (cf article ci contre). Il ne faut pas nécessairement avoir été scout auparavant pour devenir chef, et en général les chefs et cheftaines ont entre 18 et 24 ans, et bien sûr c'est un service bénévole.

Un chef est en progression également, et chemine selon des flots ou étapes qui le font également grandir.

La formation des chefs se déroule en 2 CEP (camp école préparatoire) où tous les aspects sont analysés (pédagogie, psychologie de l'enfant/de l'adolescent, réglementation et sécurité des enfants, gestion financière...)

Les chefs se réunissent autour de leur chef de groupe et de la maîtrise de groupe, c'est la communauté des aînés.

De belles amitiés y naissent et c'est aussi l'occasion d'échanger entre eux sur tous les sujets qui vont faire d'eux des adultes responsables et engagés.

Être chef scout, c'est apprendre à donner, à partager, à écouter, à faire rêver, à respecter et à faire grandir.





Marche Nordique...

Les rendez-vous des samedis matins

Venez marcher en petits groupes dans les forêts environnantes les samedis matins, 2h30 de marche nordique, environ 10 km, en admirant les paysages de notre région en toutes saisons. Départ à 9h30 de la place de la mairie. Retour à Méré vers midi. Séances d'essais. Cotisation 10 euros / an, gratuit pour les étudiants. Contact site internet ASCL Méré ou tél. : 06 09 70 68 52



Badminton

Les restrictions sanitaires liées au COVID ont fortement impacté les activités sportives en intérieur, dont le badminton. Les adultes en particulier n'ont pas pu pratiquer leur sport favori depuis le 19 octobre. Les jeunes ont pu reprendre mi-décembre jusqu'à mi-janvier avec en prime un stage durant les vacances de Noël. Pour les adultes des séances d'entraînement physique sont proposées le dimanche matin en extérieur pour être au top lors de la reprise.

N'hésitez pas à visiter notre site mybad78.fr.

Ou nous contacter par tél. Blandine : 06 74 54 41 86

L'ASCL comme toutes les associations sont en sommeil depuis mars 2020, la France et toute l'Europe a été rattrapée par la pandémie, et cette situation a impacté la saison 2019/2020.

Malgré tout quelques sections avaient pu reprendre à partir du mois de juin.

Pour la saison 2020/2021 le forum des associations nous faisait espérer un redémarrage, mais malheureusement cette situation perdure, les activités sportives et culturelles sont arrêtées ou au ralenti, les sorties, les concerts, la Foire à Tout sont annulées et la reprise semble improbable. Qu'en sera-t-il pour 2021/2022, personne ne peut aujourd'hui répondre à cette question.

Cette situation a demandé à l'ASCL de s'adapter et de répondre aux interrogations de nos adhérents, entre autres, celles concernant les compensations financières avec l'arrêt des activités, le bureau a validé qu'il sera émis un chèque individuel en fin de saison au prorata des séances manquantes.

Nous profitons de cet article pour remercier les responsables de sections pour les actions qu'ils mènent auprès des adhérents via les réseaux sociaux, mails, téléphone... conservant ainsi un lien social indispensable pour le moral de tous.

Restons positifs, informez-vous en visitant notre site www.asclmere.fr et retrouvez les activités de l'association et les actions en cours.

Son président et le bureau espèrent vous retrouver bientôt, prenez soin de vous et de vos proches.



pour tous, toute la vie, partout

ADMR DE MERE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

L'association ADMR (aide à domicile en milieu rural) de Méré lance un nouveau service de livraison de repas à domicile réservé aux personnes de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans porteuses d'un handicap.

Chaque jour, vous avez le **choix entre deux menus** conçus par une diététicienne et privilégiant les achats locaux et les circuits courts.

Ce service est à la fois souple et sans engagement.

Vous choisissez le nombre de repas que vous souhaitez recevoir chaque semaine (de 1 à 7 repas) et pouvez, sur simple demande, arrêter les livraisons en nous prévenant deux jours à l'avance.

Les repas sont livrés 3 fois par semaine les Lundi, Mercredi et Vendredi.

Chaque repas est proposé à un prix de

€ 9,70

sans pain, ni boisson

€ 10,00

avec le supplément pain bio.

Conformément aux dispositions fiscales actuellement en vigueur, soit un coût effectif du repas après avantage fiscal de **€ 7,65** (ou € 7,95 avec l'option pain en supplément).

Si ce nouveau service vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 01-34-86-25-89 ou 06-32-60-70-60
- par mail à l'adresse suivante : info.mere.fede78@admr.org



L'ADMR est aussi proche de vous :

- pour vous aider dans tous les gestes de la vie quotidienne, le transport accompagné, l'entretien du logement, le petit jardinage / bricolage, la garde d'enfants et le soutien scolaire.
- pour vous présenter ses offres d'emplois d'aides ou d'auxiliaires de vie à domicile.



31^{èmes} Saisons Musicales

Concert des SAISONS MUSICALES de RITMY

Après l'annulation de notre début de saison, concerts de novembre et décembre, nous avons l'espoir de pouvoir commencer nos 31^{èmes} Saisons Musicales le 24 janvier 2021. La situation sanitaire et les annonces gouvernementales nous ont obligés à annuler les 2 premiers concerts prévus en 2021.

- David ENHCO Quartet à Maule le 24 janvier
- Le Quatuor AKILONE et Grégory DALVIN à Orgerus le 7 février

Les incertitudes qui demeurent pour le moyen terme et les difficultés qui en découlent pour l'organisation de nos concerts nous conduisent à annuler également les 3 derniers concerts des 31^{èmes} Saisons Musicales :

- Le Concert familial «Les BONS BECS» à Richebourg le 7 mars
- L'Ensemble de CAELIS à Méré le 28 mars
- Magali LÉGER et l'Ensemble RosaSolis à Houdan le 11 avril

Tous les billets seront bien entendu remboursés. Beaucoup de tristesse et de déception..., mais nous tenterons de reprogrammer tous ces talentueux artistes lors de nos prochaines Saisons. Par précaution, elles ne débiteront probablement pas avant décembre 2021 ou janvier 2022.

Nous restons mobilisés et nos 32^{èmes} Saisons se préparent, nous vous tiendrons informés régulièrement ! N'hésitez pas à consulter notre site internet www.ritmy.com.

Pour les RENCONTRES MUSICALES de MÉRÉ, notre position est, elle aussi, prudente. Nous espérons un éclaircissement de notre horizon avant toute programmation.

Soyons patients et prenez soin de vous !

Dominique Creuzon – Pierre-Edouard Boussard
Contact.ritmy@gmail.com

Atelier théâtre de Méré

Quand on vous dit « L'inconnu », vous pensez à quoi ?

C'est sur ce thème que la troupe de théâtre de Méré se questionne ! Elle continue les répétitions, par visioconférence ou dans le jardin public quand il fait beau, sous la direction de Mikaëlle Fratissier, comédienne, metteur en scène et directrice de la compagnie Caractère[s].

Avec des textes issus du répertoire du théâtre contemporain, le spectacle abordera ce sujet de manière drôle mais aussi profonde.

Les acteurs amateurs, constitués d'adultes et d'adolescents, espèrent pouvoir jouer cette pièce les 3 et 4 juillet, devant des « z'inconnus » venus en nombre pour être spectateurs d'un soir !



MÉRÉ La médiathèque
François Quesnay
est ouverte

HORAIRES RESTREINTS

PENDANT LE COUVRE-FEU À 18H :

Mercredi : 14h30 - 17h00

Jedi : 16h30 - 17h45

Samedi : 10h00 - 12h30

Protégez-vous, protégez-nous !

- 3 personnes/famille + 1 sac
- 4 personnes max à l'intérieur
- Lavage des mains à l'entrée
- Masque obligatoire
- Lors de votre passage, il vous est demandé de respecter les gestes barrières



Médiathèque François Quesnay
1, sente de l'Abbaye, 78490 Méré
01 34 86 76 96 ou
mediatheque-de-mere@wanadoo.fr

Bonne lecture !

Dépistage COVID

La municipalité de Méré a organisé le samedi 9 janvier 2021, une journée dépistage COVID, grâce à l'aide de la Région Ile de France, qui a mis à notre disposition une unité mobile.

82 personnes ont été testées gratuitement, sans rendez-vous et dans le respect des règles sanitaires, les résultats ont été transmis dans les 48 heures.



La municipalité remercie Mr PERROT pour sa présence aux côtés du personnel de la Croix Rouge et pour avoir assuré la logistique de cette journée .



Intermarché



Bonjour à toutes et à tous
 Tout d'abord, merci à M. Recoussines de nous laisser nous présenter dans le magazine de votre ville.
 Nous sommes nouveaux propriétaires d'Intermarché Méré et heureux d'être devenus Méréens et Montfortois depuis le 4 janvier dernier !
 Âgés de 44 ans, nous venons de Rouen et nous nous lançons dans une nouvelle aventure professionnelle dans ce magnifique environnement.

Avec nos 23 collaborateurs nous sommes à votre écoute pour vous servir au quotidien. Nous sommes bien entendu ouverts à toute suggestion ou proposition pour améliorer les produits et services dans votre supermarché.
 Au plaisir de vous y croiser !

Franck et Christelle Blanpain
 Intermarché :
 17 rue Roger Vannier - Méré - Tél. : 01 30 59 94 96

Cybervigilance

Comme nous le conseillons souvent, verrouillez vos portes le soir et ne laissez pas entrer des gens dont l'identité ou la qualité (faux policier, faux sondeur etc...) ne vous semblent pas évidentes. Mais, depuis plus d'un an, il faut également redoubler de vigilance sur internet, et dans l'utilisation des outils numériques. Bien en-

tendu, ne jamais donner de code confidentiel ou de mot de passe, quel qu'il soit, mais il peut aussi être dangereux d'ouvrir une pièce jointe sans avoir au préalable identifié l'expéditeur. Voilà un résumé des bonnes pratiques qu'il est encore plus qu'avant nécessaire de suivre pour se protéger d'attaques malveillantes :

4

SAUVEGARDES : L'ATOUT SÉRÉNITÉ.

Pour préserver vos données, effectuez des sauvegardes régulières sur un support externe déconnecté.



12

IDENTITÉ NUMÉRIQUE : ATTENTION, DOSSIER !

Une fois sur Internet, vos données vous échappent et font le bonheur des adeptes de l'espionnage social, la usurpation d'identité, l'espionnage... Faites-vous discret...

2

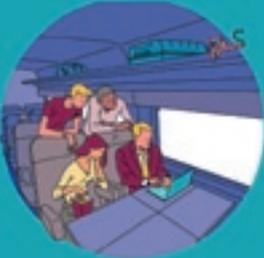
MISES À JOUR : ~~JE LE FERAI DEMAIN !~~

La mise à jour des logiciels et applications protège les vulnérabilités associées des attaques. N'attendez plus !

7

NOMADISME : FAITES RIMER MOBILITÉ ET SÉCURITÉ.

En déplacement, attention et discrétion doivent guider l'usage que vous faites de vos appareils mobiles. N'emportez que l'essentiel !



#TousSecNum

La sécurité du numérique à portée de clic



5

WI-FI, CLÉS USB, ETC. : N'OUVREZ PAS LA PORTE À N'IMPORTE QUI !

Les services ou équipements qui vous sont offerts peuvent avoir été configurés à des fins malveillantes. Par précaution, vérifiez ou demandez l'avis d'un spécialiste.

10

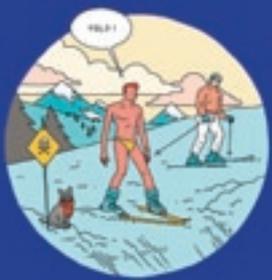
PAIEMENT EN LIGNE : ÉVITEZ LES FRAIS.

Soyez vigilants lors de vos achats sur Internet. Gardez en tête quelques bons réflexes : vérifiez que figure la mention « https:// » dans la barre d'adresse du site consulté et dans certains cas, un cadenas.

6

ORDINATEUR, TÉLÉPHONE, TABLETTE : MÊME COMBAT !

*Vos appareils mobiles aussi sont vulnérables !
Qu'attendez-vous pour les protéger ?*



9

TÉLÉCHARGEMENT : GARE AUX ARNAQUES !

Restez prudents lorsque vous téléchargez programmes et logiciels, préférez les sites officiels.

1

MOTS DE PASSE : FAITES PREUVE D'IMAGINATION...

Aimez les complexes, sévères et régulièrement renouvelés !

10

PRIVILÈGES : À QUOI BON AVOIR TOUS LES DROITS ?

Un compte administrateur vous ouvre tous les droits (modification de votre ordinateur, réseaux, etc.). Préférez le compte utilisateur pour vos usages courants (navigation, bureautique, etc.), c'est plus sûr.

8

MESSAGERIE : MÉFIEZ-VOUS DES APPARENCES...

Les courriels, les pièces jointes ou les liens qu'ils contiennent peuvent parfois de mauvaises surprises... Les icônes bizarres de fond ou de forme et les requêtes indiscrètes sont à prendre avec des pincettes !



11

SÉPARATION DES USAGES : UN JEU D'ENFANT ?

Pour limiter l'effet boomerang de négligence d'une action malveillante, séparez vos usages professionnels et personnels (navigation, équipements...).



Urbanisme

Promulguée en 2000 la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), a pour objectifs de favoriser la mixité et de densifier les zones déjà urbanisées afin de préserver les espaces naturels. Un des effets de la loi SRU à Méré a été de ne plus avoir de surface minimale pour construire. Depuis 2018, nous avons mis en place dans la commune un Plan Local d'Urbanisme qui a remplacé l'ancien et caduque Plan d'Occupation des Sols (POS). La municipalité souhaite au travers du PLU conserver un cadre de vie toujours aussi respectueux de l'identité villageoise de Méré, favoriser un développement maîtrisé et soucieux de la qualité des paysages ruraux de la plaine agricole de Jouars-Pontchartrain, et oeuvrer à la préservation de la valorisation des espaces naturels. Le PLU correspond aux normes légales et délimite des zones (PLU consultable sur <http://www.mere-village.fr/La-mairie/Plan->

Local-d-Urbanisme/Mise-en-place-du-PLU) afin de réglementer les futurs projets.

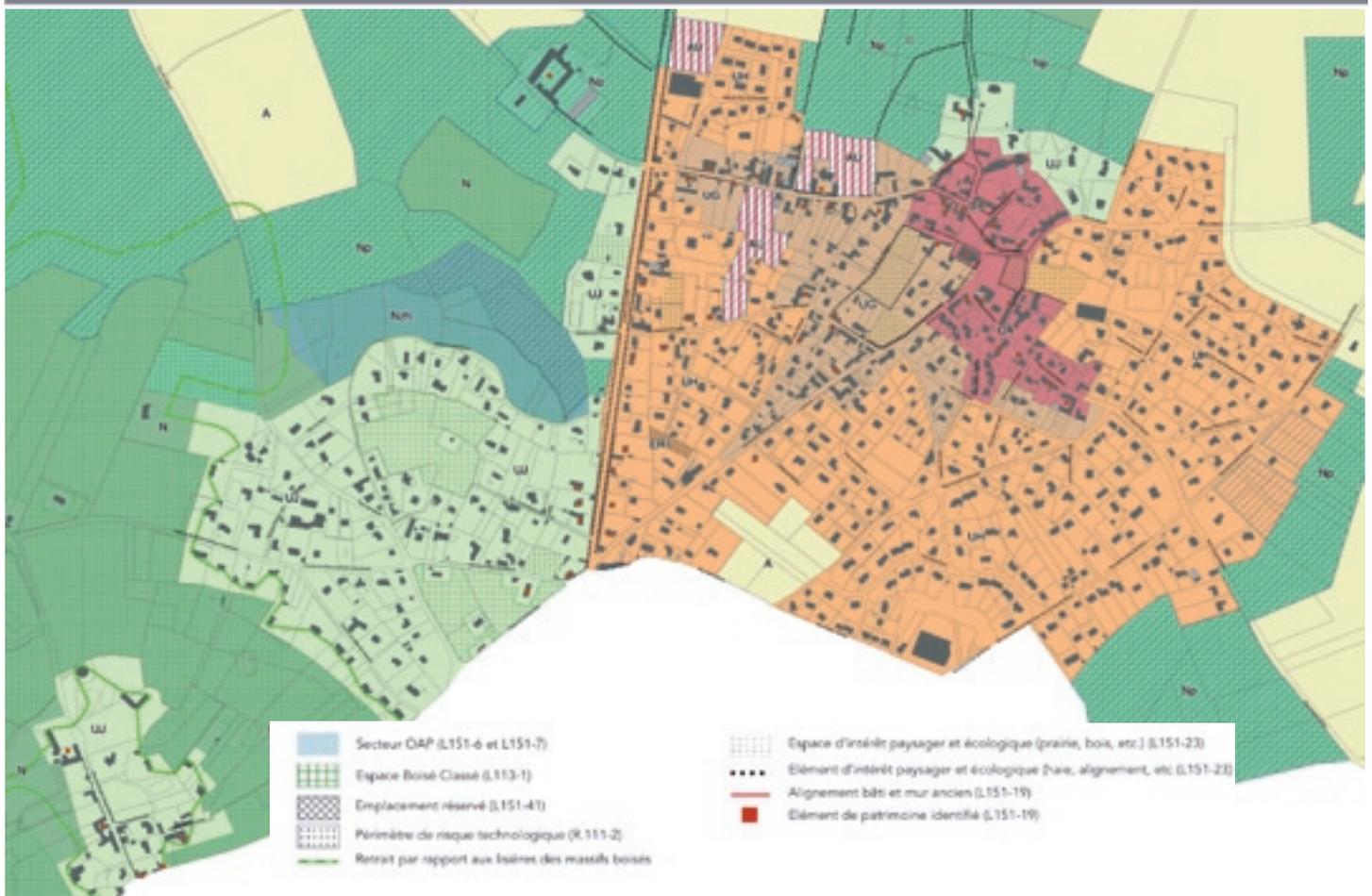
Au-delà de décisions individuelles de division de parcelles, aujourd'hui sur les 6 OAP (zones spécifiques, orientations d'aménagement et de programmation), une seule est en cours d'instruction avec un projet de 13 logements, en dessous du parc Boulogne.

Un second projet est acté : la vente par le département de l'ancien terrain de la DDE sur lequel 32 logements du T1 au T4 vont être construits.

L'objectif pour Méré est de ne pas voir se multiplier les nouveaux logements, mais nous devons respecter l'esprit de la loi SRU.



Plan Local d'Urbanisme - Méré



Les Amis de François Quesnay présentent



Il y a 230 Ans, Méré Écrivait Son Cahier De Doléances.

Au mois de janvier 1789, devant l'insistance de ses ministres, Louis XVI décide de convoquer les Etats-Généraux. Si le roi reprend cette procédure exceptionnelle, alors qu'elle n'est plus utilisée depuis 175 ans, c'est que la situation de la France est alarmante : les nobles menacent de se révolter et les finances publiques sont au plus bas.

La décision royale invite tous les fidèles sujets du royaume à apporter leur concours. Par la voix de leurs représentants, élus pour la circonstance, ils doivent soumettre des propositions "prenant soin de remédier aux inégalités qu'on n'a pas pu éviter et de préparer un système plus parfait pour l'avenir", selon les propres termes du souverain.

Cette invitation formelle impose d'organiser, au plus près des individus, des consultations, des élections et la rédaction des cahiers de doléances. Le processus s'engage au niveau des paroisses, car à cette époque elles constituent le maillon de base de la vie sociale. Après les messes on se rassemble, on échange, on décide des travaux d'intérêt général à réaliser.

Sous l'Ancien Régime, la population française est répartie en trois ordres. La noblesse, issue de la chevalerie du Moyen-Age, porte les armes et assume la défense militaire et la politique. Le clergé, ensemble des gens d'église, assure la prière et la vie intellectuelle. Le tiers-état (ou roturiers), de loin majoritaire, pourvoit à la subsistance et à la vie matérielle des trois ordres.

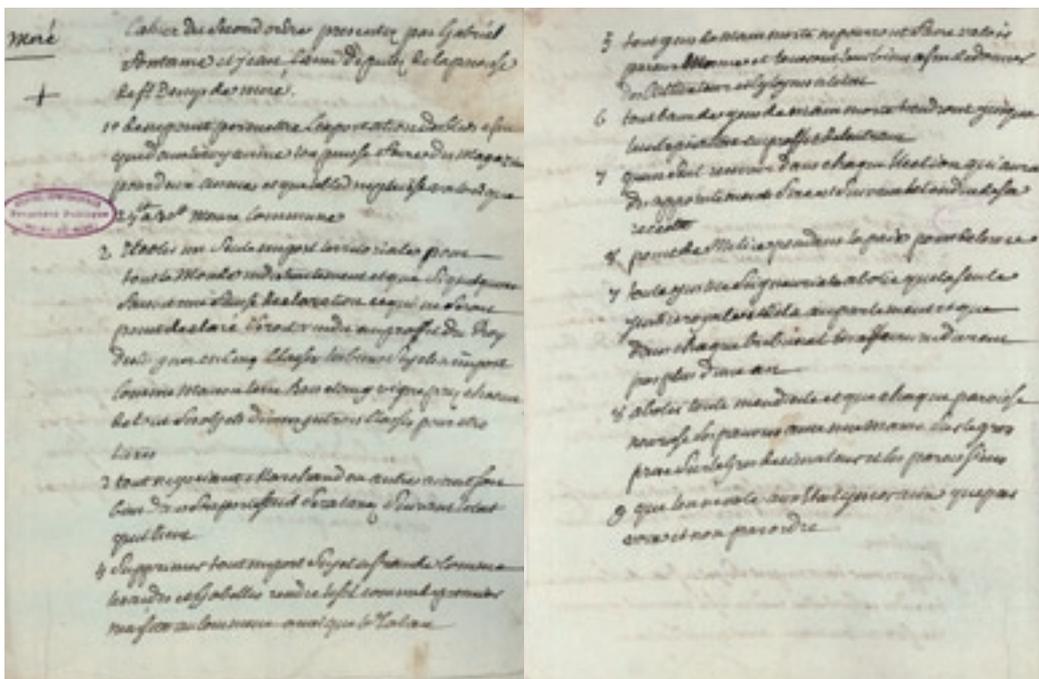
Revenons sur l'exemple de la paroisse Saint-Denis de notre village, plusieurs semaines avant la réunion des Etats-Généraux. Les habitants se sont rencontrés pour désigner les délégués de paroisse chargés de les représenter au niveau du bailliage (le bailli exerçait des fonctions administratives et judiciaires au nom du roi). À partir de cette désignation, les participants ont pu émettre des propositions de réforme, en débattre et écrire un cahier de doléances.

Transmis au bailliage de Montfort, l'exemplaire méréen a été intégré à tous ceux du même territoire pour ne faire qu'un ouvrage. Avec ses 40 pages imprimées, ce gros pavé a été défendu à la tribune des Etats-Généraux par les représentants dont nous parlons plus loin.

Le cahier de doléances de notre cité est accessible sur le site des Archives Départementales (cote 13B8). Il tient en deux feuillets et comporte neuf requêtes ou propositions.

*(Tentative de traduction par Aimé Rannou et Serge Bissonnet : si vous trouvez les mots manquant merci de nous en informer)
Cahier du second ordre présenté par Gabriel Fontame et Jean Lanu Député de la paroisse de Saint Denis de Méré.*

- 1° De ne point permettre l'exportation des blés afin que ... le Roy ... L'on puisse faire des magasins pour deux années et que le blé ne puisse valoir que 24 bottes à 30 bottes mesure Commune.
- 2° Etablir un seul impôt territorial pour tout le monde indistinctement et que si quelqu'un faisait une fausse déclaration ce qui ne serait point déclaré serait vendu au profit du Roy ; distinguer en cinq classes les biens sujets à impôt comme maison terre bois étang vigne prés champs de tous ses objets divisés en trois classes pour être taxés.
- 3° Tout négociant marchand ou autres aient for bien dans son portefeuille sera taxé suivant l'état quotidien.
- 4° Supprimer tout impôt sujet à fraude comme les aides et gabelles rendre le sel comme reprendre ... au commerce ainsi que le tabac.
- 5° Tout gens de main morte ne pourront faire valoir par eux même et tous ont leurs biens afin de donner des cultivateurs et citoyens à l'état.
- 6° Tout baux de gens de main morte tiendront jusqu'à leur expiration au profit de...
- 7° Qu'un seul receveur dans chaque section qui aura des appointements fixes et suivant la tendance de faire recette
- 8° Point de milice pendant la paix point de corvée
- 9° Toute justice seigneuriale abolie par la seule justice royale et delà au parlement et que dans chaque tribunal les affaires ne durent pas plus d'un an
- 10° Abolir toute mendicité et que chaque paroisse nourrisse les pauvres avec une mesure sur le gres prise sur le gres décimateur et les paroissiens
- 11° Que l'on ne vote aux états généraux que par voix et non par ordre



Certains passages du texte se révèlent difficiles à saisir. En essayant de rester dans l'esprit et de ne pas trahir les auteurs, nous avons voulu dégager les principales idées fortes avec notre vocabulaire actuel. On peut les résumer comme suit.

Plusieurs alinéas insistent sur la révision des impôts et des taxes. Des solutions réfléchies proposent d'en réduire la multiplicité et de les répartir plus équitablement de façon à combattre la fraude, l'injustice et l'appauvrissement d'une grande majorité.

La milice, chargée d'assumer les fonctions de police dans la commune, est entièrement à sa charge. En temps de paix, transférer cette mission à l'armée royale inemployée générerait des économies, estiment nos aînés.

Selon eux, les instances de Justice doivent être plus centralisées et les affaires pénales traitées dans un délai raisonnable, toujours pour plus d'équité.

Ils aspirent à abolir la mendicité et la pauvreté en obligeant les paroisses à prendre en charge les indigents grâce à la dîme (impôt sur les récoltes perçues par le clergé).

Les requérants dénoncent le mode de scrutin en vigueur aux Etats-Généraux. Les votes doivent être exprimés par tête et non plus par ordre.

Ils appellent aussi à modifier le vieux droit féodal de la mainmorte, motif de précarité et de dépendance pour ceux qui y sont astreints.

En effet, au moment du décès, les héritiers de l'exploitant n'ont aucune garantie de continuer la culture de la terre qui les nourrit. C'est au bon vouloir du propriétaire. À lui de décider s'il reconduit le bail ou s'il passe à une autre famille.

On considère que la main qui entretenait la terre est bel et bien morte avec le défunt au point que tout ce qu'elle était censée tenir lui échappe physiquement.

Cette coutume d'antan a donné l'expression "ne pas y aller de main morte" par allusion à la pratique de prix élevés ou d'exigences exorbitantes.

Sous l'Ancien Régime, le bailliage (1) de Montfort est une circonscription administrative importante avec 80 paroisses occupant un vaste territoire. De plus, une ordonnance royale lui impose de se joindre au bailliage de Dreux et de ne proposer qu'un seul et même cahier de doléances. Cette situation permet aux deux entités de disposer de 8 représentants aux Etats-Généraux. Par le jeu d'une attribution directe et d'une élection, quatre sièges reviennent au tiers-état, deux au clergé et autant à la noblesse. Parmi ces aristocrates on trouve le comte de Montmorency grand bailli de Montfort et le chevalier Pétau de Maulette.

(1) On parle aussi de sénéchaussée et de sénéchal dans certaines régions de France.

Le 5 mai 1789, à l'issue de quatre mois de préparation, Louis XVI ouvre solennellement la réunion des Etats-Généraux à Versailles. Chaque ordre occupe un nombre de sièges attribués au prorata de la population qu'il représente. Plus de 1100 députés présents entendent le roi rappeler qu'il attend d'eux des propositions de réformes devant permettre de redresser le pays. Mais penser que les parties bénéficiant de privilèges séculaires trouveront un accord commun avec celle qui croule sous les charges relève de l'utopie. Après plusieurs semaines de débats, le souverain sent bien que les Etats-Généraux lui échappent complètement. Le prétexte de fermer la salle de réunion pour travaux et d'empêcher ainsi la poursuite de la session n'illusionne personne. Surtout pas les députés du tiers-état et quelques membres du clergé et de la noblesse qui, entendant bien continuer, se replient dans la Salle du Jeu de Paume. Nous sommes alors le 20 juin 1789, à moins d'un mois de la prise de la Bastille et des événements qui vont en découler...

Michel MATHIEU



1 - Ouverture des Etats-Généraux à Versailles le 5 Mai 1789. — L.L.



Projet de création et d'installation d'un rucher communal

Les abeilles sont indispensables. Elles participent à près de 80 % de la reproduction des espèces végétales, elles pollinisent les arbres, les plantes, notamment ceux qui fournissent des fruits et des légumes.

C'est pourquoi la commission Environnement de la commune de Méré vous propose de participer à la mise en place d'un rucher communal qui permettra une contribution à la pollinisation des espèces à fleurs par le travail des abeilles, une sensibilisation des participants aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain, de faire connaître le monde des abeilles aux adultes et aux enfants.

Un rucher communal est le moyen pour vous familiariser avec la présence des abeilles. Le rucher, installé sur un terrain communal, fédèrera les Méréens autour de la gestion collective d'un bien commun, la biodiversité.

Le rucher communal sera constitué de trois ruches peuplées par une colonie d'abeilles domestiques.

Vous participerez à des animations au cours de l'année en lien avec la vie des abeilles : observations, consignes de sécurité, outils et méthodes pour visiter une ruche, découverte de l'écologie de l'abeille et du service de pollinisation, pose d'une hausse, récolte du miel, travaux de préparation pour l'année suivante ...

Si vous souhaitez participer à cette aventure, merci de vous inscrire sur le site de la Mairie de Méré en envoyant un mail par la rubrique «Contact» (www.mere-village.fr).





L'hivernage des abeilles

L'**hivernage** consiste en une période d'activité ralentie durant la saison hivernale. L'hivernage ne doit pas être confondu avec l'**hibernation** qui désigne la somnolence hivernale chez certains animaux. L'hivernage ne doit pas être confondu non plus avec l'**hibernation**, qui consiste en une léthargie complète ou partielle des organismes vivants.

Que font les abeilles à cette époque d'hivernage ? Nos abeilles sont au repos forcé. Il ne faut pas les déranger. Les abeilles d'hiver ne sont pas des butineuses, nées avant la saison froide, elles peuvent vivre jusqu'à 6 mois contre 6 semaines pour les abeilles d'été. Les mâles, ne servant plus à rien, ont été expulsés ou tués. Toutes sont regroupées au centre de la ruche, en formant une grappe solidaire qui produit de la chaleur, protégeant la reine. La grappe se resserre avec le grand froid et se relâche avec le redoux.

Les abeilles, à l'extérieur de la grappe, proches de la nourriture, se nourrissent et ainsi peuvent prendre le relais des abeilles du centre de la grappe pour maintenir cette température.

C'est donc important que l'apiculteur s'assure que les réserves de nourriture soient suffisantes (il faut environ une vingtaine de kg de miel) après la dernière miellée (production de miel) fin août, début septembre et les nourrir avant les grands froids si besoin.

Pendant ce temps les apiculteurs préparent la nouvelle saison

en nettoyant et désinfectant les hausses où est récolté le miel, en réparant les vieux cadres.

Au début du printemps, par une journée ensoleillée et une température au minimum de 15 degrés, l'apiculteur visitera ses ruches afin d'évaluer les actions à entreprendre pour réparer les dégâts de l'hiver, et ainsi démarrer une nouvelle saison dans les meilleures conditions. **Les abeilles ont un rayon de butinage d'environ 3 km.**

N'oublions pas de planter des fleurs **mellifères** afin d'aider nos amies les abeilles à la belle saison : *Souci, Muflier, Phacélie, Réséda, Rose trémière, Lys, Tournesol, Campanule, Bruyère, Aster, Ancolie, Anémone, Hellébore, Jacinthe, Muscari, Myosotis, Verveine, Colza, Pissenlit.*

Pour les arbres et arbustes, les meilleures sources de pollen sont : *Bouleau, Marronnier, Noisetier, Aubépine, Merisier, Saule marsault, Cotonéaster, Rhododendron, Framboisier, Sauge.* Vous pouvez être importuné par la découverte d'un essaim d'abeilles dans votre jardin. Vous pouvez faire appel à un cueilleur d'essaims (apiculteur), qui viendra le ramasser. Attention le cueilleur d'essaims n'intervient pas pour d'autres insectes (guêpes, frelons).

Vous pouvez nous contacter Alain 06 88 84 86 22

Gérard 06 05 26 95 14 - Alain 06 70 59 61 95

Concours communal des maisons fleuries 2021

La commission Environnement de la commune de Méré organise de nouveau cette année, un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie de notre village. C'est pour remercier les habitants qui embellissent et fleurissent leur habitation et ses abords, que la Mairie organise ce concours sur l'ensemble de la Commune. Cultiver son jardin, son balcon, est un geste important pour soi et pour les autres. C'est une façon d'embellir la vie de son village, de lui donner du sens. Chaque décoration, chaque création, chaque composition de fleurs participent à l'alliance harmonieuse entre la végétation communale et privée.

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans le bulletin municipal. La participation à ce concours est gratuite.

Les éléments d'appréciation seront : harmonie des couleurs, densité du fleurissement, originalité, diversité et choix des plantes, répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison, ou du jardin, entretien général et propreté.

A vos plantations ! C'est le moment de vous lancer ! Participez à ce concours afin d'améliorer votre cadre de vie tout en profitant des bienfaits du jardinage. Vous pourrez cultiver et embellir votre jardin tout en partageant une activité agréable en famille.





Opération de ramassage de déchets

De plus en plus de personnes se mobilisent autour d'un objectif commun : ramasser les déchets qui jonchent les rues, chemins de campagne, pistes cyclables et endroits publics, pour rendre leur environnement plus agréable à vivre.

Ramasser les déchets : un acte responsable : Volontairement ou involontairement, des tonnes de déchets se retrouvent dans la nature : océans, campagnes, forêts et même cimes des montagnes... Nul endroit n'est épargné ! Une situation véritablement dramatique quand on sait le danger que ces débris font courir aux humains et à la biodiversité ...

Malheureusement, nous devons accepter le fait que ces pollutions ne peuvent que nous être imputées, mais pourtant pas question de rester sans rien faire ! Il nous incombe une responsabilité à court terme : celle de limiter la pollution des milieux, d'une part en privilégiant les achats avec le moins d'emballages possibles et d'autre part en participant à des collectes de déchets qui jonchent déjà le sol ...

La commission Environnement de la commune de Méré vous propose de vous joindre à cette opération : **nous avons besoin de votre aide !**

Venez participer à une opération sur le territoire de Méré le dimanche 6 juin 2021
Rendez-vous à la gare de Méré à partir de 14h00



Registre des permis d'aménager

| Numéro enregistrement | Adresse du terrain | Objet de la demande | Décision |
|-----------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| PA.078.389.20 Y0001 | Avenue Léon Créte | Lotissement de 13 terrains à bâtir | Refusé le 04/09/20 |

Registre des permis de construire

| Numéro enregistrement | Adresse du terrain | Objet de la demande | Décision |
|--------------------------|---|---|--|
| PC.078.389.19 Y0011 M01 | 1 rue François Quesnay | modification des surfaces de Plancher et surfaces taxables + modification de l'emplacement d'une place de parking | Accordé le 18/02/2020 |
| PC.078.389.18 Y0002 M02 | Ch. de la Plaine de Jouars 78490 MERE | Recolement - Modification de façades | Accordé le 27/04/2020 Selon arrêté accordé le 11-05-2020 |
| PC.078.389.18 Y0015 M01 | 14 rue de l'Eglise 78490 Méré | Rajout abris de jardin existant | Accordé 12/06/2020 |
| PC 078.389.20 Y0002 | Chemin rural n°11 Route de la Bardelle 78490 Méré | construction d'un bassin d'orage | Accorde le 11/05/2020 |
| PC 078 .389.18 Y0010 M01 | 19 rue de la Longue Toise 78490 Méré | modification de 2 volets face nord | Accordé le 29/05/2020 |
| PC.078.389.18 Y0001 M01 | 1-3 Chemin de la Plaine de Jouars 78490 Méré | Diminution de la surface du logement | Accordé le 20/07/2020 |
| PC.078.389.18 Y0016 M01 | 4 allée du manège 78490 Méré | Remplacement des rives à rabat de toiture. | Accordé le 29/06/2020 |
| PC.078.389.20 Y0005 | 22-24 rue de la Longue Toise 78490 Méré | Projet construction de logements | Dépôt tardif des pièces complémentaire, demande rejetée 01/02/2021 |
| PC.078.389.20 Y0006 | 15 route de Galluis 78490 Méré | Projet construction de logements | Accordé le 01/12/2020 |
| PC.078.389.19 Y0019. M01 | Rue François Quesnay - Les Pourias | Création d'une clôture et modification terrasse | Accordé le 17/09/2020 |

| Numéro enregistrement | Adresse du terrain | Objet de la demande | Décision |
|-------------------------|-------------------------------|--|-----------------------|
| PC 078.389.17.Y0007 M02 | Lot 5 ZAE Méré Gare Ouest | MODIFICATIF Construction d'un bâtiment industriel | Accordé le 29/01/2021 |
| PC.078.389.20 Y0001 | 12 bis rue Désirer le Prigent | Construction maison | Accordé le 02/11/2020 |
| PC.078.389.20 Y0003 | 15 rue de la longue Toise | Construction maison individuelle et rénovation bâtiment existant | Accordé le 03/12/2020 |
| PC.078.389.20 Y0004 | 6B route de Galluis | Changement de designation régularisation garage en maison individuelle | |

Registre des déclarations préalables

| Numéro enregistrement | Adresse du terrain | Objet de la demande | Décision |
|-----------------------|---------------------------------------|---|--|
| DP.078 389 20 Y0001 | 12 route de Galluis | Création d'une clôture et création d'un bardage sur la maison d'habitation | Accordé le 13/02/2020 |
| DP 078 389 20 Y0002 | 5 rue du Sergent Bruno Guyot Sionnest | rénovation toiture | Accordé le 31/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y0003 | 9 route de Saint Léger | Changement de la couverture | Accordé le 24/03/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0004 | 1 bis rue Sainte Fontaine | Remplacement fenetres | Accordé le 21/02/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0005 | 15 rue de la Longue Toise | Division de Terrain | Accordé le 13/03/2020 |
| DP 078 389 20 Y0007 | 2, place François Quesnay | Modification de façade | Accordé 25/05/2020 |
| DP 078 389 20 Y0008 | 12 route de Galluis | Fermeture d'une terrasse existante avec toit | Accordé le 12/06/2020 Accordé le 25/06/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0009 | 5 rue de la Maladrerie | Modification de toiture et création d'ouverture | Accordé 20/04/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0010 | 8 bis rue des Sablons | aménagement d'une entrée et création d'un mur | Accordé 23/03/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0011 | 22, bis rue Désiré le Prigent | Ravalement facade+Isolation | Accordé le 27/04/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0012 | 15 rue Désiré le Prigent | Pose panneau photovoltaïque | Accordé le 27/04/2020 |
| DP 078 389 20 Y0014 | 7 rue Léopold Bellan | Extension maison et changement menuiseries | Accordé le 12/06/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0015 | 8 rue des Sablons | création d'un mur en parpaing crépi | Accordé le 12/06/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0016 | 6 rue du Poirier d'Encre | Extension maison | Accordé le 22/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0017 | 15, rue François Quesnay | Installation abris de jardin | Accordé le 10/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0018 | 5, allée du Manège | Cloture en Bois | Accordé le 23/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0019 | 12 bis rue Désirer le Prigent | Palissade en bois | Accordé le 29/06/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0020 | 31, avenue du Général de Gaulle | Extension jardin couvert | Accordé le 23/12/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0021 | 46, avenue Léon Crété | Rénovation toiture | Accordé le 01/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0022 | 4 Allée du Manège | Réalisation d'une clôture | Accordé le 01/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0023 | 8 rue Sainte Fontaine | Extension maison | Accordé le 01/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0024 | 9 route de Saint Léger | Travaux sur construction existante fenêtre | Accordé le 01/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0025 | 7 rue de la Butte aux Gravières | Piscine | Accordé le 03/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0026 | 3 rue du Poirier d'Encre | Changement portail, création portillon et clôture | Accordé le 27/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0027 | 17 rue Saint Roch | Changement portail et clôture | Accordé le 07/10/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0029 | 3 rue du Poirier d'Encre | Création d'un mur sur rue | Accordé le 27/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0030 | 9 chemin du Mesnil Piquet | Surélévation d'un mur de clôture | Accordé le 15/09/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0031 | 32 rue du Général de Gaulle | Modification garage en habitation | Accordé le 25/11/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0032 | 3 rue du Parc Boulogne | Création vélux | Accordé le 27/08/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0035 | 4 bis Rue du Colombier | Création d'une lucarne | Accordé le 22/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0036 | 17 Rue Roger Vannier | Création quai de livraison+ remaniement du traçage du parking + traçage de cheminement piéton | Accordé le 30/07/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0037 | 43 Avenue du Général de Gaulle | Création fenêtres + Façades | Accordé le 18/11/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0038 | 6 Avenue du Général de Gaulle | Pose de 3 vélux | Accordé le 02/09/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0039 | 40 Avenue Léon Crété | Division en vue de construire | Accordé le 04/08/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0040 | 11 bis Route de Galluis | Réfection toiture | Accordé le 03/09/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0041 | 1 Rue de la Butte aux Gravières | Création d'un portail et d'un portillon | Accordé le 03/09/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0042 | 2 rue du Donjon | Pose de velux | Accordé le 24/09/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0043 | 5 bis rue de Mareil | Création 5 fenêtres de toit | Accordé le 07/10/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0044 | 03 allée des Tamaris | Construction mur séparatif | Accordé le 30/09/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0045 | 19 rue de la Longue Toise | Création et agrandissement Velux | Accordé le 01/02/2021 |
| DP 078 389 20 Y 0046 | 2 rue du Sergent Guyot Sionnest | Modification taille fenêtre | Accordé le 14/10/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0047 | 20, rue du Parc Boulogne | Changement de toiture | Accordé le 14/10/2020 |
| DP 078 389 20 Y 0048 | 8 impasse des Sablons | Construction piscine et abri extérieur | Accordé le 10/11/2020 |
| DP 078 389 20 Y0050 | 5 Impasse des Sablons | Remplacement fenetres et pose de deux vélux et volets roulants | Accordé le 11/12/2020 |
| DP 078 389 20 Y0051 | 19 bis rue de la Longue Toise | Remplacement d'un portail | Accordé le 18/11/2020 |
| DP 078 389 20 Y0053 | 7 rue des Sablons | Réfection d'une toiture | Accordé le 19/11/2020 |
| DP 078 389 20 Y0054 | 4 bis route de Galluis | Construction piscine | Accordé le 08/12/2020 |
| DP 078 389 20 Y0055 | 20 rue de Mareil | clôture et ravalement | Accordé le 04/01/2021 |
| DP 078 389 20 Y0057 | 6 rue de la Butte aux Gravières | Réfection de la toiture à l'identique | Accordé le 10/12/2020 |
| DP 078 389 20 Y0058 | 3, rue Parc de Boulogne | Remplacement fenêtres PVC | Accordé le 03/12/2020 |
| DP 078 389 20 Y0059 | 2 bis Chemin du Mesnil Picquet | Construction abri de Jardin | Accordé le 21/01/2021 |
| DP 078 389 20 Y0061 | 3 av du Général de Gaulle | Pose nouveaux vélux | Accordé le 30/12/2020 |
| DP 078 389 20 Y0062 | 15 rue du Sergent Guyot Sionnest | Pose fenêtre de toit et déplacement cheminé | Accordé le 08/01/2021 |
| DP 078 389 20 Y0064 | 32 rue du Général de Gaulle | Création d'une fenêtre de toit | Accordé le 28/01/2021 |
| DP 078 389 20 Y0066 | 8 rue Sainte Fontaine | Suppression et ajout fenêtre + pose portail | Accordé le 18/01/2021 |

Les enfants nés en 2018

Les enfants nés en 2018 feront leur rentrée scolaire en septembre 2021. Pour cela, ils peuvent être inscrits dès à présent en mairie aux heures d'ouverture, ainsi que pour la cantine, la garderie. Munissez-vous du livret de famille, du carnet de santé avec les vacci-

nations à jour, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune : www.mere-village.fr

Cœur-Yvelines

Le site internet de la Communauté de Communes a fait peau neuve fin 2018. Il permet de mieux informer la population notamment sur ses compétences (développement économique, parkings des gares) et sur l'actualité de ses différents équipements (piscine, gymnase, déchèterie). Un formulaire de contact permet également d'exprimer demandes et remarques.



SIEED

LES VEGETAUX

Article 10 : Définition :

Les déchets végétaux comprennent les déchets des particuliers issus des tontes, tailles, feuilles, fleurs. En sont exclus par exemple : la terre, les cailloux, les troncs et branches de longueur supérieure à 1.5 mètres et de diamètre supérieur à 5 cm, les souches.

Article 11 : Contenants :

Des sacs pour déchets verts sont achetés une fois par an par le SIEED et distribués aux communes membres en mars. Les communes se chargent de la distribution des sacs à leurs habitants. Les sacs ne devront pas être supérieurs à 15kgs.

Article 12 : Collecte :

La collecte des végétaux est effectuée en porte à porte dans les sacs en papier prévus à cet effet, ainsi qu'en petits fagots dont le lien sera biodégradable. Les végétaux de plus grosses tailles doivent être apportés en déchèteries. Les déchets doivent être déposés la veille de la collecte devant le domicile, de façon ordonnée afin d'occuper un espace qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. Cette espace devra être inférieur à 1m³.

LES ENCOMBRANTS

Article 13 : Définition :

Les encombrants sont les déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers et comprenant : ferrailles, matelas, sommiers, meubles divers usagés.

Sont exclus des encombrants par exemple: les déblais, gravats, décombres, déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux, déchets contaminés provenant des hôpitaux ou clinique,

cabinets et laboratoires médicaux, déchets issus d'abattoirs, batteries, peintures, solvants, bouteille de gaz, extincteurs, déchets dangereux, toxiques, objets qui par leur poids ou dimensions ne pourraient être chargés dans les véhicules, ni portés par deux personnes, pièces d'automobiles et d'engins à moteurs, bidons d'huile, pneus, souches d'arbres, bûches, vitrerie, les déchets des manifestations communales style foire à tout, brocante, fête foraine.

Article 14 : Collecte encombrants :

La collecte des encombrants a lieu deux fois par an dans chaque commune membre du SIEED en porte à porte. Les objets doivent être déposés la veille au soir du ramassage, sur la voie publique devant le domicile, de façon ordonnée afin d'occuper un espace aussi faible que possible et qui ne doit pas gêner la circulation des usagers de la voie ou trottoir. Le volume de déchets ne pourra excéder 1m³. Des déchèteries sont par ailleurs à disposition des habitants du territoire du SIEED.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi, vendredi, samedi

10h-12h30 / 13h30-17h

Dimanche : 9h-13h

www.sieed.fr

Collecte des déchets verts tous les lundis à partir du 29 mars 2021

Respectez vos voisins !

Bruits dans les propriétés privées

Par arrêté préfectoral, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables

de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de

10h00 à 12h00

Bruits d'activités professionnelles

Les travaux bruyants susceptibles de causer une gêne de voisinage, réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits :

Les jours de semaine

avant 7h00 et après 19h30

Les samedis

avant 8h00 et après 19h00

Les dimanches et jours fériés

Feux

Rappel : le brûlage des déchets verts à l'air libre, est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Par conséquent tous les gros déchets verts des jardins (branchages et bois de taille) doivent être portés à la déchèterie. Il est rappelé que les feuillages, tontes de gazon et petites branches sont ramassés le lundi matin par les camions du SIEED jusqu'au 8 décembre.

Crottes de chiens

Merci de bien vouloir ramasser les crottes de vos chiens devant les maisons ainsi qu'en balade, nous vous rappelons qu'il existe des «toutounet».

Horaires du terrain multisport

Par arrêté municipal, les horaires d'ouverture du terrain multisport ont été fixés à 8h30-19h du 01/04 au 31/10, et de 8h30 - 18h du 01/11 au 31/03

Carnet

Décès

André, Antoine BORMANS le 27/12/2020

Marie, Edouard DÉSIRÉ le 23/01/2021

Anastasio FRANGI le 17/02/2021

Naissances

Aaron, Eliezer KAMUANGA le 21/01/2021

Cléo MIKOLAJCZAK le 26/01/2021

Agenda

Olympiades de Méré

Théâtre

Fête de la Saint Jean (feu d'artifice)

Théâtre

Fête de la Saint Roch (rentrée)

Marché des producteurs

Animation Jeunesse - Paintball

Foire aux jouets

Noël des Créateurs

le 29/05/2021,

le 11/06/2021,

le 19/06/2021,

les 3 et 4/07/2021,

le 12/09/2021,

le 25/09/2021,

le 02/10/2021,

le 13/11/2021,

les 20 et 21/11/2021.

Horaires de la Mairie

Lundi et Jeudi

9h/12h - Mardi - 15h/18h

Mercredi et Vendredi

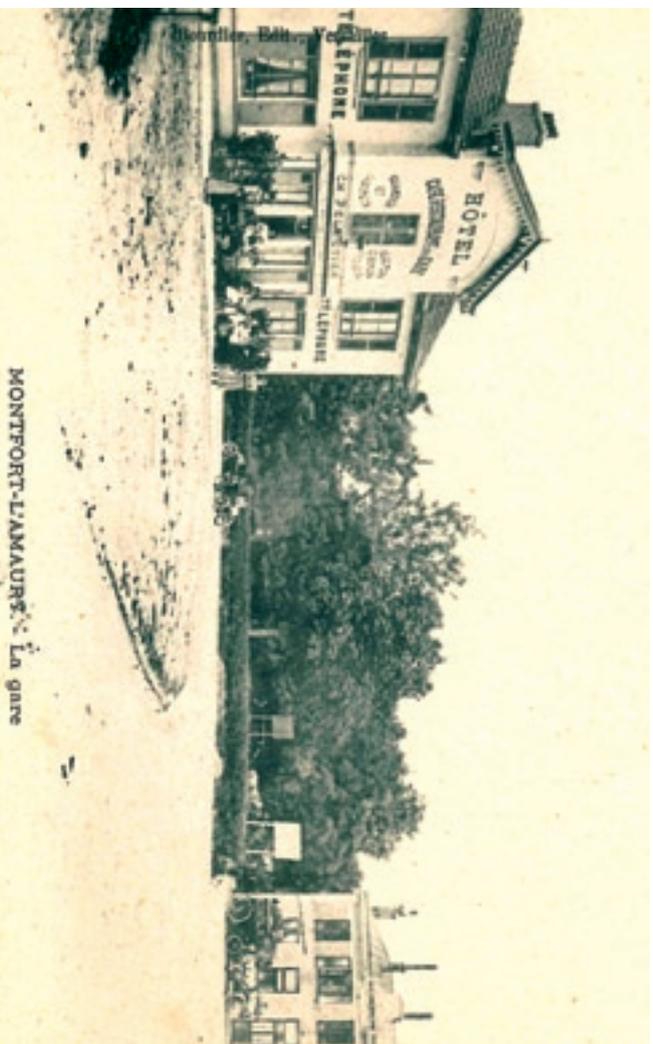
9h/12h-15h/17h

1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois
10h/12h

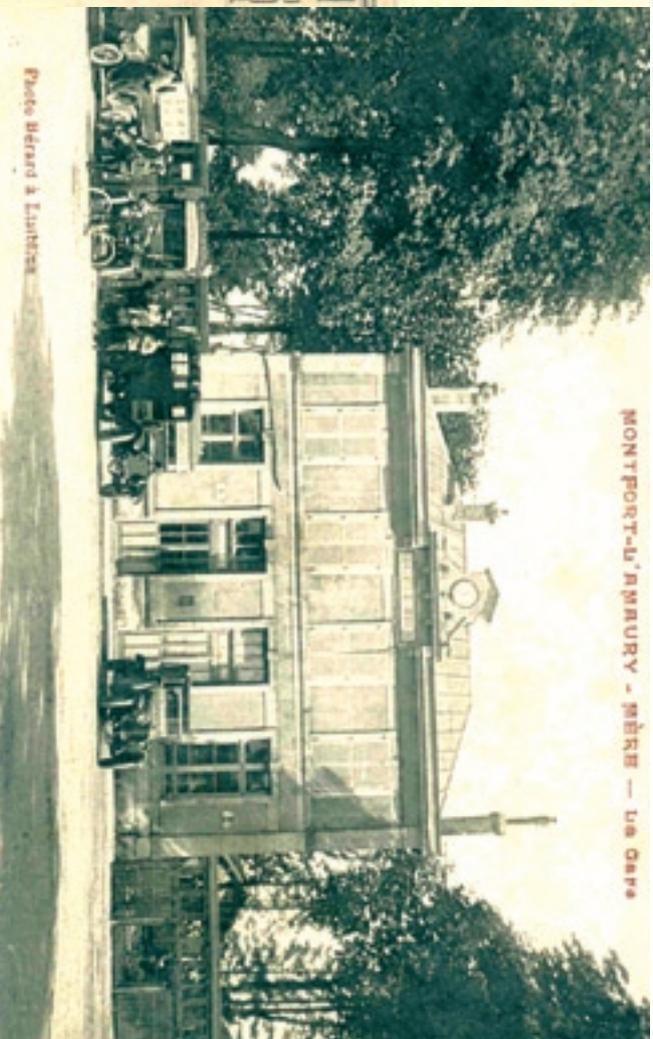
hors vacances scolaires



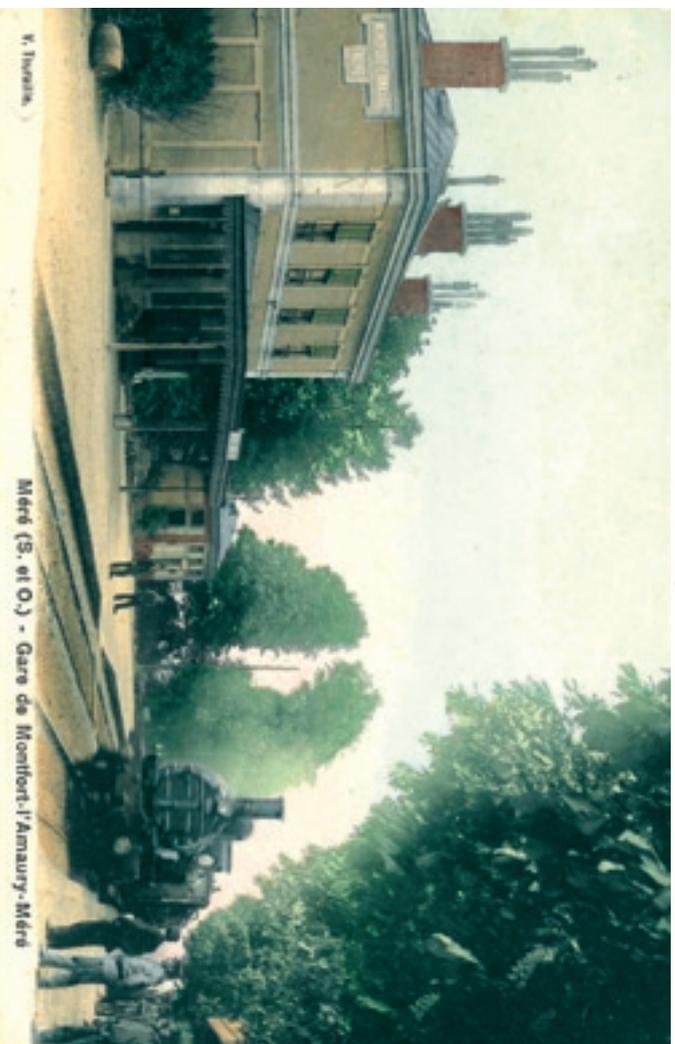
Gare de Montfort l'Amaury - Méré - Photo de la collection d'Alain Colombi



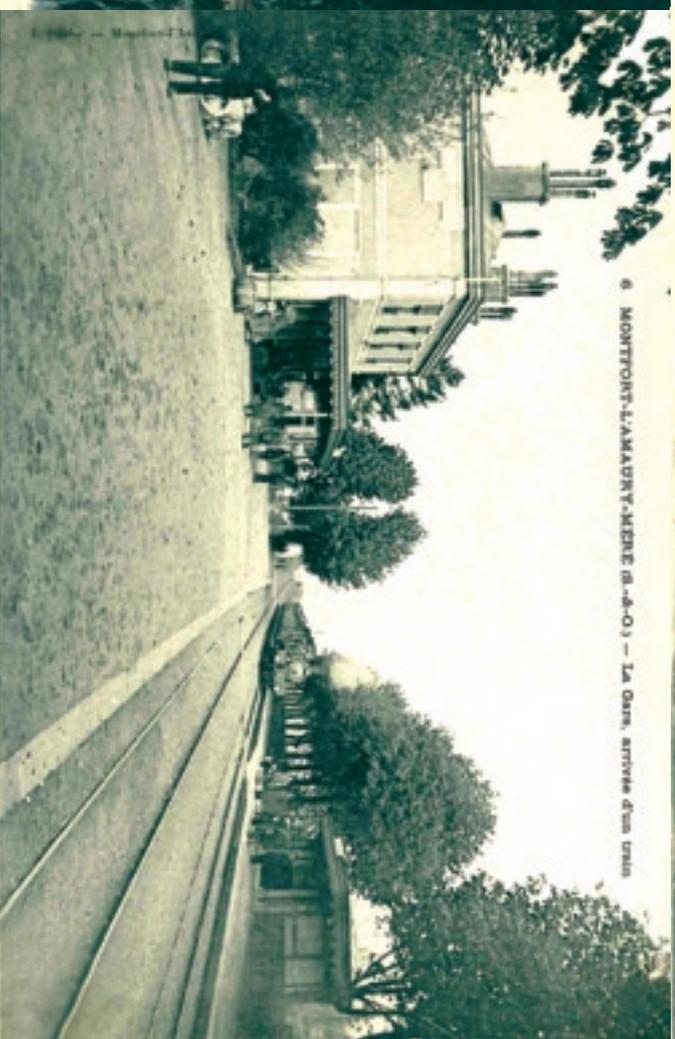
MONTFORT-L'AMAUURY - La gare



MONTFORT-L'AMAUURY - MÉRÉ - La Gare



Méré (S. et O.) - Gare de Montfort-l'Amaury-Méré



MONTFORT-L'AMAUURY-MÉRÉ (S.-O.) - La Gare, arrivée d'un train